L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 MARS.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot,
Peu connu dans l'histoire.

XXIV.—Suite.

[illegible] le premier, s'avança [illegible] la [illegible], il [illegible] le cap [illegible] le [illegible] de la [illegible], il disparut [illegible] dans l'escalier.

[illegible] le suivit.

[illegible] Wolf, qui, ayant eu soin de [illegible] derrière lui la porte.

[illegible] d'avoir [illegible] le [illegible] de la tour, les trois [illegible] rapidement jusque dans la [illegible].

[illegible] se trouvait encore en faction à la [illegible].

—[illegible]—lui dit Raoul;—suis-nous [illegible].

[illegible] il restait immobile, encore tout [illegible].

—[illegible] donc le pas!—ajouta Mathurin en [illegible].

[illegible] Coqueboeuf.

[illegible] Paris!—dit-il à la sentinelle.

[illegible] s'ouvrit, livrant passage aux [illegible] qui s'élancèrent au pas de course [illegible].

[illegible] Déjà l'on entendait le cri du [illegible] tapage au sommet de la [illegible].

[illegible] de quelques minutes, ils atteignaient [illegible] de Rouen.

[illegible] tout à coup, au premier coude de cette [illegible], ils furent rencontrés, enveloppés par une [illegible] cavalcade accourant au galop.

N'était-ce pas de nouveaux ennemis? Ne [illegible] pas de Charybde en Scylla?

XXV.

DÉNOUEMENT.

[illegible] de suite, cette cavalcade que venait de rencontrer les fugitifs se composait [illegible] à leur secours.

[illegible] lieu, le sergent Boniface avec tout [illegible] des vainqueurs de Fécamp.

[illegible] Jean Cheau, ramenant l'amiral [illegible] d'une centaine de cavaliers.

[illegible] Pedaux [illegible] comme par le [illegible] d'André, sa filleule, au [illegible], Villars lui-même avait voulu [illegible] sa délivrance.

[illegible] en arrière de ces deux [illegible] de haute taille, enveloppé [illegible] d'un large manteau, arrivait seul et [illegible] un magnifique cheval de bataille.

[illegible]—cria de loin ce sombre cavalier, [illegible] d'arrêter-t-on?... Nous ne sommes [illegible] arrivés.

C'était le vrai Crillon, le brave des braves.

[illegible]

—Vous voyez,—dit-il,—il est temps d'empêcher [illegible]. Votre propre intérêt [illegible].

—Il avoue!—gémit son frère.—Oh! mon Dieu! est-ce donc possible?... il avoue!

[illegible]

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

Samedi, 3 mars 1866.

Dixième représentation de la Compagnie [illegible]

MARCELIN ALBERT [illegible]

1re Représentation de

LES COSAQUES,

Drame historique en 5 actes et 9 tableaux par MM Arnault et Judicis.

[illegible]

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Rotwell...... Directeurs et Prop

VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE, 2, 3 et 4 mars 1866.

Grand succès des nouveaux Artistes.

Vendredi, 2 mars—Bénéfice de BOB HART, le comédien populaire de la Nouvelle-Orléans.

Grande Matinée, samedi, et spectacle brillant samedi soir.

Dimanche, 4 mars—ANNIVERSAIRE DES POMPIERS—Magnifique programme à cette occasion.

2 mars

Théâtre St-Charles.

Vendredi soir, 2 mars.

Bénéfice de Mlle BLANCHE DE BAR.

ALL THAT GLITTERS IS NOT GOLD, suivi de HONEY MOON, comédie.

Musée et Institut Zoologique DU MAJOR BURNELL,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 23 de la rue St. Charles, (au dessus de l'Académie de Musique.)

Les portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents; pour les enfants, 25 cents.

LA NATURE DEVOILÉE.

—À LA—

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,

Rue ST-CHARLES, Nos 40 et 42.

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, Nos 40 et 42.

Ouvert [illegible]

GRAND CIRQUE DU SUD

DE

STONE ET ROSSTON!!

Organisé expressément pour parcourir le Sud, et célèbre, pour ajouter à l'effet général, avec

LE CÉLÈBRE CIRQUE EUROPÉEN

DE

M. JOHN MURRAY,

COMPOSANT ENSEMBLE

LA GRANDE COMBINAISON DU

CIRQUE DU SUD

DE STONE, ROSSTON & MURRAY!

PROPRIÉTAIRES.

M. DENNY STONE, autrefois du Grand Cirque du Sud de Stone et de McCollum.

M. FRANK ROSSTON, attaché pendant plusieurs années à un cirque plus célèbre en Europe.

M. JNO. MURRAY, autrefois et depuis connu l'un des grands cirques, Murray et Holland.

[illegible]

Sept. THOS. USHER TIDMARSH........Directeur.
M. FRANK KELSK........Régisseur.
M. H. COYLE........Trésorier.
M. H. COULDOCK........Agent d'annonces.
M. OSCAR PERRY........Chef d'orchestre.

ON APPELLE PARTICULIÈREMENT L'ATTENTION SUR LE LIEU ET L'ÉPOQUE DES REPRÉSENTATIONS.

LA GRANDE TROUPE D'ÉCUYERS ET D'ARTISTES DRAMATIQUES DE STONE, ROSSTON & MURRAY

Donnera des représentations sur le terrain situé à l'angle des rues ST-JOSEPH et BARONNE, à partir de

VENDREDI SOIR, 2 MARS 1866.

Les représentations du soir, à cet endroit, se continueront Samedi, 3 mars; Dimanche, 4; Lundi, 5; Mardi, 6; Mercredi, 7; Jeudi, 8; Vendredi, 9; Samedi, 10; et Dimanche, 11.

LES REPRÉSENTATIONS DE JOUR

Auront lieu, à cet endroit, Samedi, 3 mars; Lundi, 5; Mercredi, 7; et Samedi, 10.

Un grand spectacle gratuit

[illegible] par M. FERDINAND [illegible]

Changement.—LUNDI, le 12 mars, le grand pavillon sera transporté sur un terrain situé aux CHAMPS-ELYSÉES, [illegible]

CINQ GRANDES REPRÉSENTATIONS

LUNDI SOIR, 12 mars; MARDI et MERCREDI, 13 et 14.

LE JOUR ET LE SOIR.

Changement.—Le pavillon sera de nouveau transféré sur le TERRAIN DE LA MAISON MANTÉE, [illegible]

SIX DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

commençant le JEUDI, à 11 heures du matin, et se terminant SAMEDI SOIR, le 17 mars.

Le Grand Spectacle Gratuit, entre Ciel et Terre, donné par M. Ferdinand, précédera toutes les Représentations du jour.

Les portes seront ouvertes tous les soirs à 6 1/2 heures. Les représentations commenceront à 7 1/2 heures.

[illegible]

GROUPE DE CÉLÉBRITÉS

que réunit la troupe n'a pas d'égaux dans les annales du Cirque. Les

Splendides scènes de l'Arène

sont relevées par de magnifiques décors, des costumes éclatants, et une admirable musique.

MM. STONE, ROSSTON et MURRAY [illegible]

DES NOUVEAUTÉS,

[illegible]

Le grand déploiement de talent TRANSCENDANT.

CHAQUE ARTISTE, PRIS À PART, EST UNE CÉLÉBRITÉ; CHAQUE SPECTACLE, UN CHEF-D'OEUVRE.

Parmi les artistes remarquables, dont fourmille la troupe, on trouve la merveilleuse

FAMILLE SAGRINO,

DONT UN MEMBRE,

MADEMOISELLE SOPHIE.

L'intrépide écuyère, est sans rival, quand les hommes comme parmi les femmes, en Europe et en Amérique. On remarquera aussi

M. Perrelle et le jeune Henrie

AINSI QUE M. S. BURTE,

dans son magnifique rôle de

CAVALIER SAUVAGE DE L'OUEST,

SUR SA SUPERBE JUMENT "FANCHON."

[illegible]

Les Chiens savants du professeur G. P. HUTCHINSON.

[illegible]

MM. M. REAY et HUTCHINSON.

Les fameux Acrobates à Sensation.

LES FRÈRES DENZES,

Charles, Rudolph et Valentin.

SIGNOR FERDINAND,

L'audacieux acrobate, l'intrépide équilibriste et l'étour [illegible]

M. DEN STONE,

Le comique spirituel et le parfait gentilhomme de l'arène.

M. FRANK ROSSTON,

L'habile Directeur.

[illegible]

MM. FENNY, GOLDIE, LA ROUX, PERRY, GEO MURRAY, les jeunes HENRI, CHARLES, LEON, CLARENCE, etc., etc., sont d'excellents artistes et forment une troupe incomparable.

Garde et Ruse.

[illegible]

BALS.

ANNIVERSAIRE DES POMPIERS.

Grand Bal Paré et Masqué

À LA SALLE DE BAL D'ORLÉANS.

DIMANCHE SOIR, 4 MARS 1866.

Le célèbre orchestre de Charles Yaiger a été engagé pour cette soirée.

GUSSIE LABAT, [illegible] directeur

Grand Bal Paré et avec Régalias,

Donné par le GROVE PERSÉVÉRANCE No 7, au Masonic Hall,

SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

[illegible]

COMITÉ D'INVITATION.

[illegible]

PRIX DU BILLET $2.

[illegible]

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER. PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Les cours de cette Institution sont en pleine activité. [illegible]

Pour le PENSIONNAT ou traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, [illegible]

Le Collège est situé rue Hôpital, No 236, entre Dauphine et Bourbon.

INSTITUT LOQUET,

Pensionnat et externat de demoiselles.

Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 201, entre les rues Julia et St-Joseph.

Pour les programmes où l'on trouvera les conditions, &c., s'adresser à la Principale, au No 212 de la rue St-Charles.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme. GIBSON,

75........RUE DAUPHINE........

On peut se procurer des renseignements [illegible]

INSTITUTION

240, 242, 244......Rue Rempart......240, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT.

Mme L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'elle vient de succéder à M. C. Caren dans la direction de l'institution de la rue des Remparts, [illegible]

Les cours de cette institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 [illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

Nous continuons à fabriquer [illegible] MACHINES À VAPEUR, [illegible]

LEEDS & Co.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

........RUE ST-LOUIS........

ANISETTE...CURAÇAO...MARASQUIN.

[illegible]

D. B. GRAHAM & CO,

139........RUE GRAVIER........139

Entre les rues Camp et St-Charles.

[illegible]

[illegible] France

[illegible]

Départs de New York.

NOUVEAU-MONDE, De Valency, vendredi 2 mars 1866
WASHINGTON, A. Bernard, [illegible] 30 mars 1866

[illegible]

Bureau transporté du No 7 au No 25, Broadway.
À la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 22 Carondelet
À Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Ligne de steamers à basse pression et à aube entre la Nouvelle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Passage pour Galveston..........$15
" " Pour Indianola..........20

Frêt pour le Texas, 1/2 du taux actuel.

Le beau steamer

AUSTIN,

neuf et en fer, commandant W. Scrimgeour, partira pour les endits ports, VENDREDI, 2 mars, à 8 heures du matin, du pied de la rue Julia. Il transportera des passagers et du fret, ainsi qu'il est ci-dessus.

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Ligne de steamers à basse pression et à aubes entre la Nlle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Passage pour Galveston..........$15
" " Indianola..........20

Frêt pour le Texas, 1/2 du taux actuel.

Le beau steamer

WM. G. HEWES,

neuf et en fer, commandant D. S. Austin, partira pour les endits ports, DIMANCHE, 4 mars, à 8 heures du matin, du pied de la rue Julia. Il transportera des passagers et du fret, ainsi qu'il est ci-dessus.

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. 2 mars

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nlle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Départ: VENDREDI, 2 mars, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer

LOUISE,

neuf et en fer, Commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

N B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

Le steamer prend le fret à 25 pour cent au-dessous du prix annoncé dans les "cards". 2 mars

POUR LA BAIE ST-LOUIS, LA PASSE CHRISTIAN, &c.

Le magnifique steamer rapide

CRÉOLE,

à basse pression, commandant Charles Walker, partira pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Pascagoula, etc., SAMEDI, 3 mars, à l'arrivée du convoi de quatre heures et demie de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain. Pour en revenir, il partira de Pascagoula DIMANCHE soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

LEACH & PERKINS,

Au coin des rues Carondelet et Gravier

POUR VERA CRUZ.—La barque mexicaine de 1re classe, TAMAULIPAS, capitaine Rosas, [illegible]

L. JOUBLANC, No 38, rue Natchez

POUR GÊNES.—Le beau brick italien MEXICO, [illegible]

POUR MATAMOROS.—La belle goëlette américaine de 1re classe WELCOME, [illegible]

L. JOUBLANC, No 38 rue Natchez.

POUR LE HAVRE.—Le navire français ÉTOILE DE LA MER, Capitaine Anquetil, [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 20 février 1866.

POUR LE HAVRE.—Le trois-mâts français MAZATLAN, capitaine H. Faure, [illegible]

BARTJER & DE VERTU, 37 rue Carondelet.
EUG. MORRAU, 11 rue Carondelet.

POUR THIBODEAUXVILLE.—Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Deux fois par semaine.—Départ tous les mardis, à 5 heures du soir, [illegible] MITTIE STEPHENS, [illegible]

J. F. FAGAUD, agent.

POUR LES ATTAKAPAS.

Départ, SAMEDI, 3 mars, à 5 heures du soir, POSITIVEMENT.

Le bateau à vapeur G. A. THOMPSON, [illegible]

J. T. CARLIN, agent, Rue de la Vieille Levée, No 38.

Départ de la Nouvelle-Orléans, les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, [illegible]

J. J. FAGAUD, agent d'annonces.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.—Paquebot pour Opelousas, Atchafalaya et la Côte—Pour Opelousas, Washington, Port Barre, [illegible] LOUIS D'OR, [illegible]

BARNES & GAJAC, agents, Rue St-Louis, No 9.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Départ: Tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir.—Pour Thibodeauxville et tous les débarcadères du Bayou Lafourche. Le beau bateau à vapeur ROB ROY (en remplacement de FANY ONE), [illegible]

M. O. DONOHUE, agent, Rue Tchoupitoulas, No 2.

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.—Le beau vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White.—Pour Bayou Point, Lake Washington, Grand Lake, Caroline Landing, [illegible]

Le GREY EAGLE a recommencé le service de Vicksburg et des Bends et part le JEUDI de chaque semaine.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires, [illegible] ANY ONE, capitaine J. F. Aucoin, commis H. R. Arbo, [illegible]

M. O. DONOHUE, agent, rue Tchoupitoulas No 2

Départ, les MARDIS et VENDREDIS, À MIDI — Pour Thibodeaux et tous les points intermédiaires du Bayou Lafourche.—Le beau bateau à vapeur MAY DUKE, [illegible]

M. O. DONOHUE, agent, rue Tchoupitoulas, No

PAQUEBOT de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.—Le bateau BELLE IDA, [illegible]

TITUS & GWARTNEY, 3 Tchoupitoulas

PAQUEBOT RÉGULIER DE MINDEN.—Ligne des Négociants et du Peuple.—Le magnifique bateau à vapeur FROLIC, [illegible]

CELLOS & GOODWYN, Rue Front, No 13, et rue Fulton, No 14.
COMANX & SURLS, Rue Canal, No 29.
B. MONTAGNE Jr., Rue St Louis, No 34.
HAMILTON, REEDER & Co., à Minden.
MURPHY & WOODWARD, à Grand Ecore.

DÉPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, [illegible]

JNO. A. STEVENSON, Agent, Front Levée, No 7.

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie.—Le bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Harte—en remplacement du New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE [illegible] HOMER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMER, [illegible]

GEO. L. KOUNS & BRO, agents, rue de la Commune, No 47.

Paquebot régulier pour la Côte et le Bayou Lafourche—Deux fois par semaine.—Tous les MARDIS, à 5 P. M. et les SAMEDIS, à 12 A. M.—Le superbe bateau à vapeur PLAIN CITY, [illegible]

COMAUX & SURLS, 29, rue du Canal

BORNIO & FRÈRE.

No 77........RUE GRAVIER........No 77

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA,

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"

On a cet constamment UN STOCK FRAIS.

BORNIO & FRÈRE, No 77, rue Gravier

CHARTE DE LA Compagnie d'Assurance GERMANIA, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

État de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce deuxième jour de février, de l'an de Notre Seigneur Jésus Christ, mil huit cent soixante-six et dans la quatre-vingt dixième année de l'Indépendance des États-Unis, [illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de ladite Compagnie sera GERMANIA INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS [illegible]

ARTICLE DEUXIÈME.

L'objet et le but de cette Corporation sont déclarés être: [illegible]

ARTICLE TROISIÈME.

Le capital de la dite Compagnie sera de trois cent mille piastres, [illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

[illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

[illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

[illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

[illegible]

ARTICLE DOUZIÈME.

[illegible]

ARTICLE TREIZIÈME.

[illegible]

ARTICLE QUATORZIÈME.

[illegible]

ARTICLE QUINZIÈME.

Les actionnaires ne seront responsables d'aucune perte ou dommage encourus par la Compagnie, au delà du montant du capital souscrit par eux.

ARTICLE SEIZIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIX-SEPTIÈME.

Aucune action ne sera transférée à moins que ce transfert ne soit enregistré sur les livres de la Compagnie. [illegible]

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

Cet acte de corporation pourra être modifié, changé ou amendé, [illegible]

ARTICLE DIX-NEUVIÈME.

[illegible]

Thomas Schorr, Louis Schwarz, [illegible] & Forster, [illegible] & Co., George Merz, Leon Pierre & Co. et autres.

M. T. Dessez, E. L. Bester, } Témoins.

JOSEPH COHN, Notaire Public.

Bureau des Hypothèques, Nouvelle-Orléans, le [illegible]

CHAS. E. LENES, Dép.

[illegible]

L'Extrait Buchu de Helmbold

[illegible]

L'Extrait Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

[illegible]

Servez-vous de l'Extrait Buchu de Helmbold

[illegible]

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

[illegible]

Embellissement du Teint.

[illegible]

L'Extrait de Salsepareille De HELMBOLD,

[illegible]

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BECHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New York

WILLCOX & GIBBS

Machine à coudre,

PATENTÉES LA VIRGINIE

Bureau principal: No 5 rue St Charles.

Quelques raisons pour lesquelles

Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs SONT SUPÉRIEURES À TOUTES LES AUTRES:

[illegible]

No 5, rue St Charles.

MALADIES,

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGÉ.

[illegible]

GAUDOZ [illegible]

Dispensaire et Maison de Santé DE LA RUE BARONNE.

À l'angle des rues Baronne et Girod

[illegible]

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

[illegible]

66 rue Commune.

MALADIES SECRÈTES.

M. R. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, [illegible]

Opiat et Injection du Dr Ricord.

[illegible]

E GAUDOZ, rues Conti et Bourgogne

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 186........RUE DU CANAL........186

entre Bourgogne et Remparts, [illegible]

P. J. PAVY,

Facteur de Coton

ET

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

Rue Royale, No. 8.

J. J. ALBERT,

NO 14, RUE BOURBON,—Au premier,

Offre à vendre, en gros, à des prix très modérés, un grand assortiment de chapeaux feutre français, pour hommes, cadets et enfants.

HOTEL DE L'AMÉRIQUE DU SUD,

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Dîners " " de 4 h. à 6 1/2 h.

Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.

On parle Français, Anglais et Espagnol.

HOTEL DE L'EUROPE

21, Est Houston Street, coin de Crosby,

Situé à un demi bloc de Broadway.

Mmes H. CHOL et F. PRATS,

CUISINE FRANÇAISE.

MARTIN & BUTTS,

FACTEURS DE COTON

ET

Marchands-Commissionnaires.

Bureau, rue Gravier, No 173, au premier, Nouvelle-Orléans.

C. A. RICHARDS.

ÉTABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de vins et d'esprits, RUE DU CAMP, No. 94, Nouvelle-Orléans, [illegible]

—ÉGALEMENT—

Les célèbres Vins et Esprits, Standard de C. A. Richards.

[illegible]

RAPHAEL BELTRAN,

ÉPICIER, EN GROS

Vieille-Levée No. 101, entre St-Louis [illegible]

SUCRE, Mélasse, Porc, [illegible]

GRAINES DE JARDINAGE, de Landreth Récolte de 1865.

H. HAFNER a maintenant en magasin un grand assortiment complet de graines de jardinage de D. Landreth & Son, à Philadelphie. [illegible]

H. HAFNER, rue St. Charles, No. 100, en face du théâtre St. Charles.

RESTAURANT DU PELLERIN,

15 et 17........Rue Madison........15 et 17.

Tenu par EUGÈNE FLÉCHÉ, successeur d'Auguste Broué. [illegible] BON VIN ET BONNE TABLE à des prix modérés.

RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Berthe.

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

72........RUE DE CHARTRES........72

Tenu par Philippe Forget,

[illegible]

Restaurant Antoine.

30 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.

M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur [illegible]

A. CARRIERE.

Négociant Commissionnaire,

Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.

25, Rue Bienville, Nlle-Orléans.

CHANGE SUR PARIS ET BORDEAUX.

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, platane, frêne, olivier et cyprès.

2,000 CORDES à vendre en gros et en détail [illegible]

AUX FAMILLES.—[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

[illegible]

PAR TOURNE & NEUBERGER

VENDREDI, 2 mars, à 11 heures du matin, [illegible]

20 boucauts mélasse Mascovado prime,
20 tierçons do do do
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Propriétés [illegible]

Par TOURNE & NEUBERGER

JEUDI, 8 mars 1866, à midi, [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vins en Barriques et en Caisses, Vin blanc, Champagne, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, le 2 mars 1866, à dix heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de l'encanteur [illegible]

150 barriques vin de Bordeaux, diverses marques;
400 caisses vin rouge supérieur;
50 do do blanc;
40 paniers champagne.

Reçus par le navire Mary Luck, venu du Havre pour [illegible]

Conditions à la vente. 1er m

Vins de Bordeaux en barriques,

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97, rue Vieille Levée.

VENDREDI, le 2 mars 1866, à 4 1/2 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, [illegible] du navire Michel, de Bordeaux, au pied de la rue des Ursulines—

20 barriques vin St Gervais A. M. No 4
20 do do do D. P. No 2
10 do do do E. P. No 1
50 do do St Foy F. L. No 3

—Aussi—

100 barriques vin rouge de Narbonne.

Conditions à la vente. 1er mars

Cigares, vins, fruits au jus, sucre, porto, sherry &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

VENDREDI le 2 du courant, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 97 rue de la Vieille Levée—

[illegible]

Conditions à la vente. 1er mars

Vin de Bergame, Sherry, Porto, Madère, Absynthe, Vermouth, Sardines, Huile d'olive, Eau de fleurs d'oranger, Fruits à l'eau de vie, etc., etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI le 2 mars 1866, à [illegible] heures P. M. [illegible] du navire Étoile de la Mer, de Marseille.

[illegible]

Conditions à la vente. 2 mars

PAR S. GUINAULT.

Actions de la banque du Sud.

PAR S GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Lundi, samedi 3 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

[illegible] de la banque du Sud

Conditions comptant.

MEUBLES.

PAR S GUINAULT, encanteur.

Bureau, Enc. Passage de la Bourse et Bienville.

Il sera vendu vendredi, 2 mars 1866, à 10 heures du matin, [illegible]

GOELETTE WANDERER.

PAR S GUINAULT, encanteur

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Montres à double boîtier, Habillements, Marchandises sèches, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT

Salle d'encan 69 rue de Chartres

VENDREDI 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:

[illegible]

Une occasion rare pour un placement.

VENTE À L'ENCAN DU THÉÂTRE DE L'OPÉRA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

situé à l'angle des rues Bourbon et Toulouse, avec ses dépendances, tous les meubles, décors, la garde-robe, la bibliothèque et autres accessoires dudit Théâtre de l'Opéra

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bureau d'encan—69 rue de Chartres.

JEUDI, 29 mars 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—[illegible]

Théâtre de l'Opéra de la Nlle-Orléans.

LE TERRAIN sur lequel ledit théâtre est bâti, [illegible]

Termes et conditions.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de ELIZABETH RETAUD.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No........—Succession de Henry M. Summers [illegible]

A. J. VILLERE, député greffier

Succession de MATHEW McAULIFF — No 25,787.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de JEAN PUISSEGUR—No 25,[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

A. J. VILLERE, Député-Greffier.

B. PAUL ABAT contre ses Créanciers et les Créanciers de Abat, Martin & Cushman.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. [illegible]

Par ordre de la Cour. O. W. AUSTIN, Greffier

Richard Taylor contre ses créanciers.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—No. 17,475—[illegible]

LOUIS J. LEFEBVRE, député-greffier.

Darby & Trémoulet contre leurs créanciers.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

A. Loblesse et ses créanciers et les créanciers de Louve [illegible]

[illegible]

J. O. CHALON, Député-Greffier.

[illegible]

SUCCESSION DE FEU JAMES SAVAGE, décédé.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 25,[illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Charles E. Alter vs Geo Connelly & Co.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 10,[illegible] [illegible] SEIZE TERRAINS [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La ville de Baltimore vs William Godfrey

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,191—[illegible] UN CERTAIN TERRAIN [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ABAT & GÉNÉRES vs. ANTONIO COSTA.

TROISIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—[illegible]

A. G. MURIRON vs. L'ÉGLISE ÉPISCOPALIENNE PROTESTANTE DE SAINT LUC.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,[illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ISAAC LITTLE [illegible] ARTICLES DE MACHINES.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif

GEORGE FRIEDRICKS vs JOHN S. CLARK.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,0[illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La dame Mary Lunenberg vs A. P. Cleveland.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,29[illegible] [illegible] UNE PORTION DE TERRE [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

WOOLVERTON & BARRINGER vs. JAMES HILL.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU JAMES WHITE.

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES À L'ENCAN.

PAR E. ROCHE & CO.

Chapeaux feutre et paille, sacs de voyage, Malles, Linge fait, Chemises, &c., &c.

PAR E. ROCHE & Co.

G. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 3 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

[illegible] CHAPEAUX feutre et paille pour hommes et garçons,

75 doux. SACS de voyage assortis.

—Et—

LINGE fait, CHEMISES, MALLES, &c., &c.

Conditions à la vente. 2mars

PAR VINCENT & CO.

COUTILS ECRUS, JACONATS, COTONS ECRUS, DRAPS, ETC.

PAR VINCENT & Co.

W. P. VINCENT, Encanteur.

SAMEDI, 3 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan—

— pièces jaconats français et anglais
— do grenadines
— do cotons blancs à draps
— do coutils de printemps

—Ensuite—

400 lots de marchandises sèches étrangères et du pays.

—Egalement—

Vingt-quatre caisses coutil et écru, de Bazile [illegible], venant d'être débarquées. 2mars

300 CAISSES SOULIERS ET BOTTES.

PAR VINCENT & CO,

W. P. VINCENT, encanteur

AUJOURD'HUI, à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

300 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment bien choisi, frais et sortant des manufactures. 2mars

PAR HOFFMAN & MARKS

Marchandises sèches et Lingerie

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZELLICKER, Encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 38.

VENDREDI 2 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]

Conditions à la vente. 2mars

PAR JOHN C. BLOMM

Marchandises sèches, habillements, chapeaux de paille et chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 3 mars, à 10 heures précises du matin dans sa salle d'encan, au No 38 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

PAR O. VALETON

Fusil de chasse, Carnassière, &c., à l'encan.

PAR O. VALETON, encanteur

SAMEDI, 4 mars, à midi il sera vendu à sa salle d'encan, Nos 23 et 25, rue Conti—

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

TABLES AU MARCHÉ TRÉMÉ

avec le stock de GROCERIES à l'encan, pour cause de mauvaise santé

Par RENÉ GUTIERREZ, encanteur.

Bureau, No 94, rue de Chartres.

SAMEDI, à 10 heures du matin, il sera vendu, au marché Tremé, [illegible]

PAR W. H. BUNNELL.

TERRAINS DE BATTURE

et deux îlets de terre à Hurtsville, paroisse de Jefferson

Par WM. H. BUNNELL, encanteur.

MARDI, 6 mars 1866, à midi, il sera vendu, à la Rotonde publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

FROMAGE........FROMAGE.

Fromages English dairy, légèrement avariés.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau, 16 Passage de la Bourse.

VENDREDI le 2 mars, à 10 heures, [illegible]

Marchandises légèrement avariées.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau, 16, Passage de la Bourse

VENDREDI, 2 mars, à 10 heures, il sera vendu au magasin de M. G. Farley, 42, rue Royale, [illegible]

Magnifique TERRAIN pour bâtir faisant face à trois rues, dans le Troisième District—Vente positive pour cause de départ.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau No 16, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 3 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sans aucune réserve, pour cause de départ—

UN CERTAIN LOT DE TERRE [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Grande vente de Meubles neufs pour clore une société—sans réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

MARDI prochain, 6 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu en son magasin d'encan, encoignure St-Louis et Chartres, sans aucune réserve, pour clore une société—

Un magnifique assortiment de meubles neufs consistant en:

[illegible]

Le tout en lots à la convenance des acheteurs.

2 mars.

300 LOTS DE MARCHANDISES de saison, Plomb de chasse, Poudres, Meubles, etc., etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

SAMEDI prochain, 3 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu en son magasin d'encan, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, 114—

[illegible]

Vin de Champagne de la célèbre

marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

COUTURIÉ FRÈRES, 37, rue Viel

CESAIRE FASSY.

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.

ET

MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,

26, rue St Louis, Nouvelle-Orléans.

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Bonneterie, Lingerie, Mouchoirs, Broderies, Soieries, Modes pour Robes, Variétés, &c.

38........RUE DU CANAL........38

Victor Pesson,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS,

Rue de la Vieille-Levée, [illegible]

ENTREPOT DE PARIS,

[illegible]

LAMBERT & COMMAGERE,

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

PAR R. M. MONTGOMERY.

Grande vente de

Habillements, Marchandises sèches, Lingerie, Coutellerie de poche, Bottes, Souliers et Chapeaux, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu vendredi, 2 mars à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 27 de la rue du Camp—

Un grand stock d'Habillements et Lingerie de saison,

850 pièces indiennes américaines, anglaises et françaises.

[illegible]

Conditions à la vente. 1er mars

Grande vente importante de beaux chevaux [illegible] de selle et de tir.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, AUJOURD'HUI, vendredi, 2 mars à 11 heures, aux écuries de P. Lanier, rue Gravier—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 2 mars

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi, trois mars, à 11 heures dans leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que:

[illegible]

Whisky, Eau-de-Vie, Vin, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, Samedi, 3 mars, à 11 heures, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY.

270 caisses tabac à chiquer, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR C. E. GIRARDEY

Bureau: Échange Place No 17.

SAMEDI, 3 mars 1866, à 11 heures précises du matin, il sera vendu à la Bourse, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 2mars

Jolie bâtisse en briques à étage, No 69, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon.

Pour cause de départ. Livraison immédiate

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau: Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 3 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Paul Marcellin contre ses créanciers.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,021

Terrains améliorés, situés dans le Premier District, établis en fabrique de Hauliphite de chaux et admirablement situés pour une distillerie

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 42, rue Royale.

LUNDI, 2 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

200 actions de la Polk County Copper Company de l'État du Tennessee.

Succession de Geo. W. Parker—No 25,[illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 42.

MARDI, 13 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Succession de Louis Conti—No 25,[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

VENDREDI, 2 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

PAR JOHN L. LARESCHE.

Succession de John Gneman.

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur.

Bureau, No 47, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville

EN vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible]

PAR J. B. CROZAT.

PAR J. B. CROZAT, encanteur

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 3 mars 1866, à 10 heures du matin, rue St-Philippe No 171—

Lits, armoires, couches, lavabos, matelas, garde-manger, glaces et un lot de verrerie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 2mars

Jolie propriété rue Ste Anne.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 3 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

[illegible]

[illegible] DE BEAUX TERRAINS sur la [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur

[illegible]